

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des ressources humaines présente son premier rapport :

### Réunion :

Le Comité s'est réuni le 2 décembre 2019, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

### Question à l'étude :

Le projet de loi 7 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence interpersonnelle)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Interpersonal Violence)*

### Composition du Comité :

- M<sup>me</sup> ADAMS;
- M<sup>me</sup> GORDON;
- M. GUENTER;
- M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD;
- M<sup>me</sup> MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE;
- M. MOSES;
- M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES;
- M. SMITH (Lagimodière).

Le Comité a élu :

- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE à la présidence;
- M. MARTIN à la vice-présidence.

### Députée ne siégeant pas au Comité et étant intervenue :

M<sup>me</sup> LAMOUREUX

### Exposé oral :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence interpersonnelle)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Interpersonal Violence)*

Michelle Gawronsky

Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba

### Projet de loi étudié dont il a été fait rapport :

(N<sup>o</sup> 7) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence interpersonnelle)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Interpersonal Violence)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

La présidente,

Rapport présenté par :

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE

Le 2 décembre 2019